



Office de tourisme

La Forêt-Fouesnant

Un peu d'histoire

- 1949 Création de l'Office de Tourisme, statut associatif
- avril 2000 Changement de statut en EPIC (Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial)
- sept. 2012 La Forêt-Fouesnant : obtention du label Station classée de Tourisme
- oct. 2017 Maintient de la compétence tourisme au niveau municipal
- mai 2019 Renouvellement de la marque Qualité Tourisme
- mars 2021 Classement en catégorie I

L'équipe

Hélène
LE GUERN
PRÉSIDENTE

**COMITÉ DIRECTEUR /
GROUPE QUALITÉ DE
DESTINATION**

Françoise
CHAPALAIN
DIRECTRICE

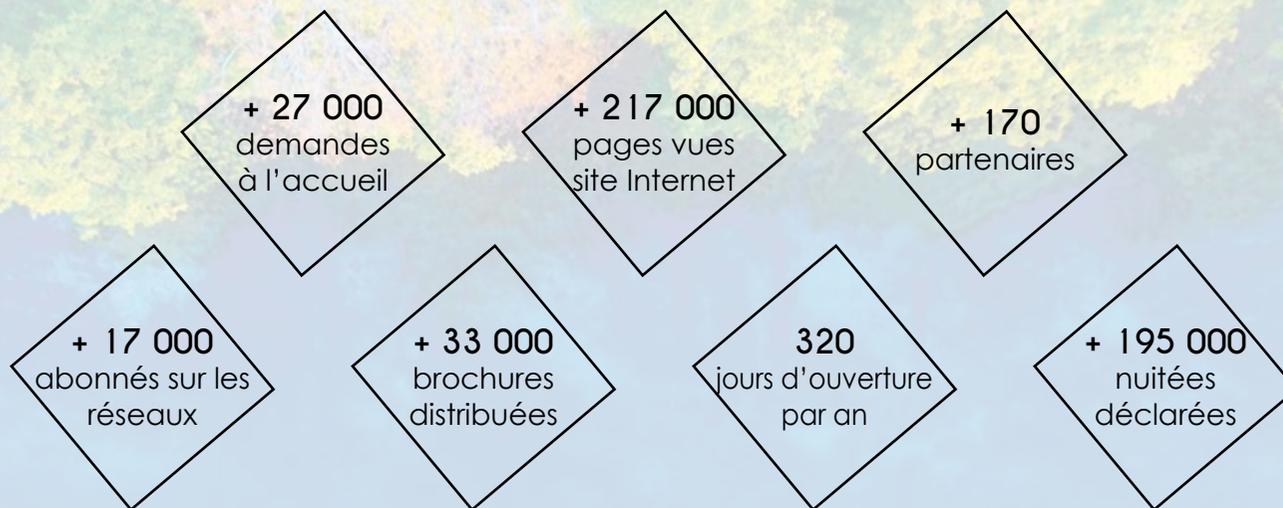
Julie
BARRE
CONSEILLÈRE EN SÉJOUR

Emmanuelle
DONIO
RÉFÉRENT QUALITÉ

Enora
LE GUILLOU
CONSEILLÈRE EN SÉJOUR

Saisonnier
CHARGÉ D'ACCUEIL

Les chiffres clés



Le partenariat

Les éditions

- Votre activité dans notre guide découverte
- Une large diffusion du guide en France et à l'étranger
- Votre documentation à disposition au sein de notre espace accueil

Le Web

- Présentation détaillée de votre activité sur notre site Internet
- Partage de vos publications sur nos réseaux sociaux
- Recensement de votre activité dans la base de données régionale Tourinsoft

Les services +

- Organisation gratuite d'ateliers d'aide à la communication (sur demande)
- Commercialisation de votre billetterie
- Conception gratuite d'encarts publicitaires
- Mise à disposition de notre médiathèque

Les participations

▪ Participation à l'année

Le tarif des participations varie selon la catégorie d'hébergement : campings, hôtels, locations de vacances & maisons d'hôtes.

▪ Participation en cours d'année

La participation en cours d'année s'applique dès que le guide est paru (courant janvier). Elle s'élève à 60% du tarif de la participation à l'année.

ATTENTION

Possibilité de s'inscrire une seule fois entre deux appels à participation.

Office de tourisme

1 place de la Baie
29 940 La Forêt-Fouesnant
accueil@foret-fouesnant-tourisme.com
02 98 51 42 07

Les tarifs

<i>Locations de vacances</i>	<p>95,00€ = participation de base pour 2 personnes</p> <p>+ par personne supplémentaire = 6,50€</p>
------------------------------	---

<i>Maisons d'hôtes</i>	<p>95,00€ = participation de base pour 1 chambre</p> <p>+ par chambre supplémentaire = 13,20€</p>
------------------------	---

<i>Hôtels</i>	<p>87,00€ = participation de base</p> <p>+ par chambre = 6,50€ / NC 7,70€ / * 8,70€ / ** 9,70€ / *** 11,20€ / ****</p>
---------------	--

<i>Campings</i>	<p>140,00€ = participation de base</p> <p>+ par emplacement = 0,80€ / NC, * 1,00€ / ** 1,20€ / *** 1,40€ / ****</p>
-----------------	---

▪ Participation à l'année

Le tarif des participations varie selon la catégorie d'hébergement :

- campings
- hôtels
- locations de vacances
- maisons d'hôtes

▪ Participation en cours d'année

La participation en cours d'année s'applique dès que le guide est paru (courant janvier). Elle s'élève à 60% du tarif de la participation à l'année.

ATTENTION

Possibilité de s'inscrire une seule fois entre deux appels à participation.

Office de tourisme

1 place de la Baie
29 940 La Forêt-Fouesnant
accueil@foret-fouesnant-tourisme.com
02 98 51 42 07

Bulletin de participation 2021



Office de tourisme

La Forêt-Fouesnant

1 place de la Baie
29 940 La Forêt-Fouesnant
accueil@foret-fouesnant-tourisme.com
02 98 51 42 07



Je souhaite devenir partenaire de l'office de tourisme de La Forêt-Fouesnant :

Tarifs

Établissement :

..... €

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Site Internet :

Mail :

Fait à :

Le :/...../.....

Signature :

Dans le cadre du règlement général de la protection des données (RGPD) Les informations personnelles recueillies dans ce formulaire sont nécessaires et destinées au service de gestion des partenaires de l'office de tourisme de La Forêt-Fouesnant. Vous disposez des droits sur les données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du délégué à la protection des données de la collectivité, en adressant une demande par écrit accompagnée d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh. Pour connaître vos droits et les modalités pour les exercer, veuillez consulter le point 8. notice d'information, présent dans les Conditions Particulières de Vente.